



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

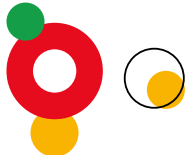
**fête de la
Science**

APPEL A PARTICIPATION



**FÊTE DE LA SCIENCE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

DU 7 AU 17 OCTOBRE 2022



SOMMAIRE

Qu'est-ce que la Fête de la Science ?	p.3
Pourquoi participer à la Fête de la Science ?	p.3
Les thématiques annuelles	p.4
Mettre en œuvre une action	p.5
Programme prévisionnel des Villages	p.6
Comment inscrire un projet ?	p.7
Obtenir le label "Fête de la Science"	p.8
Un soutien financier : les remboursements de frais	p.9
Comment communiquer et valoriser son projet ?	p.10
Calendrier annuel	p.11
Contacts	p.12

Qu'est-ce que la Fête de la Science ?

La Fête de la Science est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique et technique et à favoriser, dans un cadre festif, les échanges entre la science et la société !

Pilotée depuis 31 ans par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est un **rendez-vous incontournable** entre le grand public et les acteurs des sciences et des technologies. Au travers d'expérimentations, de débats et d'échanges, la Fête de la Science offre la possibilité de **construire de nouvelles connaissances et de forger ses propres opinions sur les enjeux de notre société.**

En 2022, la Fête de la Science se tiendra du 7 au 17 octobre dans toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pourquoi participer à la Fête de la Science ?

Les raisons de participer à la Fête de la Science sont nombreuses et s'enrichissent chaque année grâce aux différents partenaires qui s'impliquent et s'investissent au fil des éditions :

Partager le goût des sciences

Sensibiliser le grand public aux avancées scientifiques et technologiques et leurs impacts sur notre vie quotidienne

Expliquer la démarche scientifique et le travail de recherche

Intéresser les jeunes aux disciplines et filières scientifiques et susciter des vocations

Contribuer à la diffusion des savoirs

Rencontrer les autres acteurs de la culture scientifique et technique

Favoriser les débats autour des enjeux de société et mieux comprendre le monde qui nous entoure

La thématique annuelle

"Changement climatique Atténuation et adaptation"

La Fête de la Science a toujours été un espace de liberté et de découverte, qui encourage la réflexion et permet d'imaginer un avenir souhaitable, où la **science est profondément ancrée dans la société** et a toute sa place dans les pratiques collectives, sociales, politiques.

Sans tomber dans un « solutionnisme technologique » ou une approche « collapsologue », cette nouvelle édition sera l'**occasion d'esquisser cet avenir désirable, en convoquant toutes les disciplines scientifiques, et en particulier les sciences sociales, autour de ces notions d'adaptation et d'atténuation face au défi du siècle qu'est le changement climatique.**

- Comment observe-t-on l'impact de l'activité humaine sur le climat ?
- Comment peut-on atténuer le changement climatique futur (émissions de gaz à effet de serre, adaptation de nos sociétés, des villes...) ?
- Comment faire face à la désinformation et aux climato sceptiques ?
- Quels effets observe-t-on déjà (ou pourront avoir) sur les ressources en eau, l'agriculture ou les plantations forestières, la santé humaine, les migrations humaines ?
- Quels nouveaux récits à la fois littéraire, historique, de communication et éducatif ?
- Comment favoriser le passage à l'action, l'engagement individuel ou collectif ?
- Quelle participation des citoyens à la recherche sur le climat ?

Les questions soulevées par le sujets sont nombreuses, riches et variées !



Les thématiques développées dans la région

En 2022, en complément de la thématique nationale, **plusieurs axes thématiques vont être développés sur les différents événements d'envergure** de la Fête de la Science.

Son et musique, biodiversité, anthropologie, patrimoine, santé, énergies, égalité...
Chaque Village a sa spécificité !

Cette année, la **Semaine du climat et la Fête de la Science joignent leurs forces** pour proposer des activités scientifiques et ludiques au sein des établissements scolaires.

Pour en savoir plus, contactez la coordination de la Fête de la Science (cf. rubrique Contacts).

Mettre en oeuvre une action

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout le monde peut participer pour diffuser les sciences, savoirs et innovations ! Professionnels, bénévoles, scientifiques, amateurs, artistes, associations, bibliothèques, universités, instituts de recherche, entreprises, pôles de compétitivité, musées, laboratoires...
C'est la diversité des porteurs de projet qui participe à la richesse et au succès de cet événement !

QUAND ?

La Fête de la Science se déroule cette année du 7 au 17 octobre.

OÙ ?

Dans votre structure ou dans celle d'un partenaire, dans un lieu public ou dans l'un des Villages des Sciences de la région : Aix-en-Provence, Antibes, Avignon, Berre l'Etang, Caromb, Cavaillon, Digne-les-Bains, Gardanne, La Seyne-sur-Mer, Manosque, Marseille, Nice, Sophia-Antipolis, Tallard, Technopôle de l'Arbois, Villefranche sur Mer, Villeneuve Loubet, etc.
Pour davantage de renseignements sur votre territoire, contactez votre coordination départementale (Cf rubrique « Contact »).

POUR QUI ?

La Fête de la Science s'adresse à tous : grand public ou scolaire, petits et grands, novices ou experts,... Afin de bien monter son projet, il est important de savoir à qui l'on s'adresse pour adapter sa proposition.

SOUS QUELLE FORME ?

Dans le cadre de cet événement national, il s'agit de **proposer des formats innovants, festifs et d'ampleur**, en s'associant à d'autres acteurs du territoire.

En tant que porteur de projet, vous pouvez :

- **proposer une action unique**
- **proposer plusieurs actions regroupées en une manifestation** (événement multi-animations)
- **organiser et/ou participer à un parcours scientifique**. Le jeudi sera dédié aux opérations portes ouvertes de sites sous le label « Voyage en Labo Inconnu ».
- **mettre en place et/ou s'associer à un Village des Sciences**. Pour cela, de nombreux formats peuvent être proposés ! Expositions, rencontres, débats, ateliers, visites de laboratoires et d'entreprises, spectacles... Tout est permis pour transmettre ses connaissances, si l'on respecte certaines règles : l'information scientifique est validée, sa transmission est adaptée au public que l'on rencontre, son cadre est convivial !



Programme prévisionnel des Villages des Sciences

Alpes de Haute Provence :

Village des Sciences de Manosque : 6 (scolaires), 7 et 8 octobre (GP)

Village des Sciences de Saint Michel : 15 octobre (GP)

Village des Sciences de Digne : 13 octobre (scolaires)

Hautes Alpes :

Village des Sciences de Gap : le 8 octobre (GP)

Village des Sciences du Briançonnais : dates à venir

Village des Sciences du Champsaur : 15 octobre (GP)

Alpes Maritimes :

Village des Agrosociences Sophia Antipolis (Biot) : 6 (scolaires) et 9 octobre (GP)

Village des Sciences de Villeneuve Loubet : 7 (scolaires), 8 et 9 octobre (GP)

Village des Sciences de la Vésubie : du 7 au 17 octobre

Village de la MIA (Biot) : 10, 11, 13 et 14 (scolaires) et 12 et 15 (GP)

Village des Sciences de Mouans Sartoux : du 12 au 16 octobre

Village des Sciences de Nice : 15 et 16 octobre

Village des Sciences d'Antibes : 15 et 16 octobre

Bouches du Rhône :

Fête de la Science à Berre : samedi 8 octobre (GP)

Village des Sciences d'Istres : samedi 8 octobre (GP)

Village des Sciences de Vitrolles : le samedi 8 octobre
et le samedi 15 octobre

Village des Sciences d'Aix : 7 (scolaires), 8 et 9 octobre (GP)

Village des Sciences de l'Arbois : 13 octobre (scolaires)

Festival des Sciences de Marseille : 14 (scolaires), 15 et 16 octobre (GP)

Village des Sciences de Gardanne : 13, 14 (scolaires) et 15 octobre

Var :

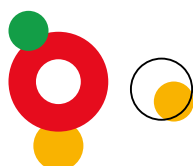
Village des Sciences de la Seyne sur Mer : dates à venir

Vaucluse :

Village des Sciences d'Avignon : le 8 octobre

Village des Sciences de Caromb : 15 et 16 octobre

Village des Sciences de Cavillon : 15 octobre



Comment inscrire un projet ?

Avant toute inscription, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec votre **coordination départementale** qui vous accompagnera dans les démarches à suivre (Cf. rubrique « Contacts »).

INSCRIPTION

Pour l'édition 2022, l'inscription de votre projet se fait directement en ligne, via le site national de la Fête de la Science, où un bouton « CONTRIBUER » visible sur la gauche de l'écran vous permettra d'accéder à l'espace connecté :

<https://contribuer.fetedelascience.fr/>

À savoir : **Les données renseignées dans l'espace connecté seront examinées en vue de la labellisation du projet.** Il est donc demandé de remplir **le plus précisément possible** la description de votre projet. Les éléments que vous ferez figurer serviront également à l'élaboration des programmes et des supports d'information à destination des visiteurs.

Merci de bien vouloir envoyer une copie du projet par mail à votre coordination (cf contacts p.11).

Attention, l'inscription des projets se fera jusqu'au **15 mai 2022**. **Au-delà de cette date, aucun projet ne pourra être accepté.**



Propriété intellectuelle des images

Lorsque vous déposez un projet sur la plateforme de la Fête de la Science, vous êtes invité.e.s à ajouter une image afin d'illustrer votre proposition et de donner envie au public d'y assister.

Selon la provenance de cette image, celle-ci n'est pas nécessairement libre de droit, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas nécessairement en disposer gratuitement.

Les conditions d'utilisation et de partage de l'image sont normalement précisées par la banque d'image au sein de laquelle vous l'avez trouvée. **Chaque image a ses propres conditions d'utilisation. Si vous avez le moindre doute, contactez votre coordination départementale**, qui vous indiquera si vous pouvez ou non utiliser cette image, et dans quelles conditions.



Obtenir le label "Fête de la Science"

Les candidatures seront soumises au Comité de Pilotage de la Fête de la Science régional qui se déroulera le **9 juin 2022**. Le label permet à votre projet d'être estampillé « Fête de la Science ». Ainsi, **vous bénéficiez de la notoriété de l'événement, de la communication et de l'accompagnement de votre coordination**. Le label « Fête de la Science » est donné aux actions qui remplissent la charte déontologique déterminée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Comité de Pilotage régional. **Le projet doit respecter les critères suivants :**

- **Le respect du calendrier**

Le projet doit se dérouler pendant les dates officielles de la Fête de la Science, soit **entre le 7 et le 17 octobre 2022**.

Selon le planning établi, **chaque porteur s'engage à transmettre à sa coordination départementale les informations nécessaires à la constitution des programmes** et des différents outils de communication. De même, **chaque porteur s'engage à remplir une évaluation de son événement après la manifestation**, qui contribuera au bilan national de la Fête de la Science.

- **Le principe de gratuité**

Ne peuvent être labellisées « Fête de la Science » que les **opérations gratuites pour tous les publics**.

- **Le principe de caution scientifique**

Chaque porteur de projet doit garantir la **qualité des contenus scientifiques** des manifestations et **contribuer au développement de la démarche scientifique** en s'appuyant sur un scientifique référent dans le domaine. Lorsque les thèmes traités font l'objet de débats dans l'actualité ou d'une controverse scientifique, les porteurs sont invités à vérifier le caractère impartial et équilibré de l'information donnée au public et le cas échéant proposer la tenue de débats contradictoires.

- **Le principe d'originalité**

La Fête de la Science est l'occasion d'un événement inédit et spécifique à la manifestation. Le seul accès gratuit à des lieux habituellement payant ne peut suffire à une labellisation, un plus doit être proposé pour l'événement tel qu'un accueil ou une animation spécifique.

Attention, le respect de ces règles déontologiques et l'engagement des porteurs sont un préalable à la labellisation des projets. Le non-respect de ce cadre pourra engendrer le remboursement des subventions accordées par l'État et la Région.

Un soutien financier : les remboursements de frais

Dans le cadre de la Fête de la Science cofinancée par l'État et la Région, **une enveloppe budgétaire spécifique est allouée** par la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) Provence-Alpes-Côte d'Azur **pour soutenir la mise en place de projets sur l'ensemble de la région.**

Pour un projet labellisé « Fête de la Science », un soutien financier peut être proposé au porteur. Il s'agit de montants (de 100 à 1000 €) attribués **sous certaines conditions** et en fonction de la dimension du projet. À noter que ce soutien permet de rembourser tout ou partie des frais liés à l'organisation d'une action Fête de la Science, il ne s'agit pas de financer une manifestation, ni d'une subvention.

Pour en savoir plus, consultez la fiche relative aux remboursements de frais ou demandez la à votre coordination départementale



Comment communiquer et valoriser son projet ?

La communication générale autour de la Fête de la Science est portée par les différentes coordinations (nationale, régionale, départementale). La communication locale autour des actions est à la charge des différents porteurs de projet.

AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL

La coordination régionale s'occupe des relations presse et de la diffusion de la communication régionale, elle fait le lien entre les coordinations départementales et le national.

- Le site national : www.fetedelascience.fr se fera le relais de votre projet Fête de la Science
 - Les réseaux sociaux nationaux et régionaux pourront relayer vos actions, en amont et pendant.
- Page Facebook national : www.facebook.com/fetedelascience
- Compte Twitter national : <http://twitter.com/FeteScience>
- Page Facebook régional : www.facebook.com/fetedelascienceSUD
- Compte Twitter régional : https://twitter.com/fds_sud
- Site Echosciences : <https://www.echosciences-paca.fr/>

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Chaque coordination départementale prend en charge les relations presse et partenariats de communication et diffuse les programmes et supports à l'échelle départementale. Elle fait également le relais de la programmation du territoire sur internet via son site, son événement Facebook ou son compte Twitter.

AU NIVEAU LOCAL

Vous êtes invités à assurer la communication sur votre territoire et à diffuser les programmes et supports auprès de vos partenaires et relais locaux.

Pour cela du matériel sera mis à votre disposition début septembre (la commande des supports se fera auprès de votre coordination départementale avant fin juin).

- programme/flyer régional
- affiches A4
- affiches A3 personnalisables
- calicots (banderoles horizontale sans date, réutilisables)
- affiches type Decaux (120x170)

LE KIT DE COMMUNICATION

Les logos, charte graphique, visuels, bannières web, ... seront mis à disposition et accessible dans un kit de communication en ligne. Si vous souhaitez développer une communication particulière et/ou des supports spécifiques, vous devrez obligatoirement situer le projet dans la Fête de la Science et respecter la charte graphique que vous trouverez dans le kit de com et mentionner les organisateurs et financeurs (à savoir les logos officiels qui vous sont fournis, dans l'ordre ci-dessous).

De plus, tous les supports produits devront, avant diffusion ou impression, être validés au préalable par la coordination départementale.

Bandeau haut



+

fête de la
Science

Bandeau bas



CALENDRIER ANNUEL

LES DATES CLÉS

- **29 avril** : Journée de production de supports de médiation
- **15 mai** : Date limite de soumission des projets (aucun projet ne sera accepté au-delà de cette date)
- **3 juin** : Colloque "Transition écologique et luttes pour l'égalité"
- **9 juin** : Comité de pilotage régional pour la labellisation des projets soumis
- Début septembre : Mise à disposition des outils de communication print
- **Du 7 au 17 octobre** : Fête de la Science
- **18 novembre** : Date limite de réception du bilan de l'opération, photos, vidéos et articles de presse illustrant la manifestation

LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

- **15 mai** : Date limite de réception des demandes de remboursement de frais
- **9 juin** : Commission d'attribution des remboursements de frais
- **18 novembre** : Date limite de réception des dossiers complets pour le versement des remboursements de frais



CONTACTS

Pour construire un projet Fête de la Science, vous inscrire ou vous accompagner, ou pour tout renseignement, contactez la coordination de votre département :



Coordination régionale
Les Petits Débrouillards
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tel. 06 21 64 79 84
fetedelascience.paca@recherche.gouv.fr



Coordination Alpes de Haute-Provence
Fabien MARQUET – Romuald COUTENCEAU
Tél. 04 92 76 69 69 / 06 16 83 07 99
f.marquet@centre-astro.fr
r.coutenceau@centre-astro.fr



Coordination Hautes-Alpes
GSA05
Ophélie Pochon
Tél. 04 92 53 92 70 / 07 85 07 44 18
ophelie@gsa05.fr



Coordination Alpes-Maritimes
Université Côte d'Azur
Anne-Sophie COLDEFY
Tél. 07 78 68 33 28
fetedelascience@univ-cotedazur.fr



Coordination Bouches-du-Rhône
Les Petits Débrouillards Paca
Agathe MATTEI
Tel. 06 21 64 79 84
fetedelascience.paca@recherche.gouv.fr



Coordination Var
Gulliver
Tél. 04 94 67 51 97
fetedelasciencevar@gmail.com



Coordination Vaucluse
Café des Sciences d'Avignon
Isabelle HUAU
Tél. 06 18 62 25 22
isahua@gmail.com

